

■ **Joller David**, à Cossonay, CH-550-1032021-2, en faillite, commerce, montage et représentation d'échafaudages. (FOSC du 06.12.2004, p. 17). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 22 décembre 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 1894 du 23.02.2005
(02723632 / CH-550.1.032.021-2)